

13.08.2012 - 10:15 Uhr

Votation fédérale: Une large alliance s'engage pour une Suisse sans fumée passive

Berne (ots) -

Si l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif» est acceptée le 23 septembre 2012, toutes les travailleuses et tous les travailleurs de Suisse seront enfin protégés contre les effets nocifs du tabagisme passif. Une large alliance de plus de 50 organisations de santé, de consommateurs, de jeunesse et de travailleurs, ainsi que des partis de gauche comme de droite soutiennent l'initiative, qui permettra au personnel de la restauration de travailler dans des espaces sans fumée. L'initiative propose d'appliquer sur l'ensemble du territoire une solution tolérante existant déjà dans 8 cantons.

"Il est inacceptable qu'en 2012 des employés de la restauration soient encore forcés de travailler dans la fumée du tabac", a déclaré la conseillère nationale Yvonne Gilli (PES/SG) lors d'une conférence de presse du comité de soutien à Berne. Outre Yvonne Gilli, la députée vaudoise Christa Calpini (PLR), le professeur Thomas Cerny, spécialiste du cancer, le conseiller national Fabio Regazzi (PDC/TI), l'ancien conseiller national Jean-Charles Rielle (PS/GE) et la directrice de la Ligue pulmonaire suisse, Sonja Bietenhard, ont pris position clairement en faveur du oui. L'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif» demande que tous les espaces fermés qui sont accessibles au public (restaurants, bars, écoles, hôpitaux, etc.) ou qui servent de lieu de travail soient sans fumée. Des espaces fumeurs, dits fumeurs, peuvent être aménagés pour autant que personne n'y travaille. Il s'agit d'appliquer dans toute la Suisse une réglementation qui a déjà fait ses preuves dans huit cantons suisses et dans de nombreux pays européens. Il sera toujours permis de fumer à l'extérieur, dans des fumeurs sans service et dans les locaux privés.

Il reste permis de fumer dans un espace de travail individuel. Contrairement à ce que prétendent les opposants, si l'initiative est acceptée, il restera permis de fumer partout où il n'est pas porté préjudice à des tiers. On pourra donc fumer dans un espace individuel de travail, pour autant que d'autres gens ne soient pas exposés à la fumée du tabac. C'est là la volonté explicite du comité d'initiative, confirmée par un avis de droit de l'Université de Berne. Il est également faux de prétendre, que les initiants réclament une interdiction totale de fumer. "Ces deux informations erronées doivent être dénoncées, a déclaré Sonja Bietenhard, directrice de la Ligue pulmonaire suisse, lors de la conférence de presse, car elles empêchent la population votante de se former une opinion sur des bases objectives".

La loi fédérale ne protège pas suffisamment le personnel

La loi fédérale entrée en vigueur le 1er mai 2010 n'a pas atteint le but principal: protéger les employés et les employées contre les dangers du tabagisme passif. C'est ainsi que les établissements fumeurs de moins de 80m² ne sont pas exclus et que les fumeurs avec service sont autorisés. La réglementation demandée par l'initiative est actuellement en vigueur dans huit cantons. Elle donne pleinement satisfaction. Elle est appréciée par le personnel de la restauration et par la population. Aucune étude scientifique n'a démontré jusqu'ici une influence négative sur le chiffre d'affaire de la restauration. Les investissements consentis par les établissements ne seront pas perdus. Les fumeurs ne devront pas être supprimés, ils pourront toujours être utilisés, mais sans service.

La réglementation sur le tabagisme passif sauve des vies

La protection contre le tabagisme passif a un effet positif sur la santé, comme l'a bien montré le professeur Thomas Cerny: "dans les cantons du Tessin et des Grisons, le nombre d'infarctus a reculé d'environ 20 pour cent depuis que la fumée a disparu des restaurants." Une étude de l'Hôpital universitaire de Genève montre que le nombre d'hospitalisations pour maladies des voies respiratoires a diminué de 19 pour cent depuis que la réglementation cantonale sur le tabagisme passif est entrée en vigueur.

Une solution tolérante

L'effet nocif du tabagisme passif est scientifiquement incontesté. Faire du tort à autrui n'a rien à voir avec la liberté personnelle, c'est un comportement tout simplement irresponsable et négligent. Tous les travailleurs et travailleuses ont droit à la même protection contre le tabagisme passif dans toute la Suisse, peu importe qu'ils travaillent à Genève ou à Lucerne. L'initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif» est nécessaire pour que le personnel de la restauration soit enfin protégé sans distinction dans tout le pays. L'initiative populaire

apporte une solution uniforme pour tout le pays. Elle est aussi dans l'intérêt des restaurateurs dans la mesure où elle crée des conditions équitables de concurrence et assure la sécurité juridique. Le peuple et les cantons auront à se prononcer sur ce texte le 23 septembre 2012.

D'autres informations sous: www.sansfumee-oui.ch

Contact:

Grégoire Vittoz

Tél.: +41/21/623'38'85

E-Mail: gregoire.vittoz@lpvd.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000839/100723019> abgerufen werden.